



Aide prud'homme rupture cdd

Par **aideemploi**, le **05/05/2011 à 16:54**

BonjourrrrrnMon employeur a procédé à une rupture abusive de mon CDD.rnrnLe motif évoqué étant l'insuffisance professionnelle basée sur des fautes mensongères.rnrnJ'ai déposé une procédure au conseil de prud'homme.rnrnJe suis dans une situation financière difficile et je recherche un avocat pouvant se rémunérer uniquement au pourcentage pour me défendre car je n'ai pas les moyens de payer un fixe.rnrnJ'ai déjà préparé tout le dossier de défense. Il ne reste plus qu'à le mettre en forme juridique.rnrnMerci de me contacter et je vous remercie par avance si vous désirez m'aider et m'assister pendant l'audiencernrnJe suis sur ParisrrrrnCordialementrrrrnaideemploi@yahoo.fr

Par **Cornil**, le **09/05/2011 à 00:20**

Bonsoir "aideemploi"rnrnLe motif allégué de rupture n'étant en aucun cas constitutif de faute grave, seul cas prévu pour une rupture anticipée d'un CDD, ton procès m'apparaît presque gagné d'avance...rnrnTu peux donc te défendre seul, et de toute façon un forum n'est pas un lieu d'offre d'emploi pour avocats !rnrnBon courage et bonne chance.rnrnPs, si tu veux des avis sur ce que tu demandes, à ta disposition dans un nouveau message sur même post.